
Du alāl à la Loi

Hocine Benkheira*†¹

¹EPHE Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL) – CNRS : UMR8582, Ecole Pratique des Hautes Etudes – Site Pouchet 59-61, rue Pouchet 75849 Paris, cedex 17, France

Résumé

Depuis maintenant deux à trois décennies, on parle d'un " réveil " de l'islam. Ce phénomène se traduit en particulier par un plus grand respect des prescriptions : c'est dans cette perspective que la notion de alāl s'est largement diffusée, y compris parmi les non musulmans. On peut parler de " légalisme " et de " formalisme " à ce sujet. Un tel phénomène devrait amener tous ceux qui s'intéressent à l'islam à s'interroger sur le statut de la Loi dans cette religion. Comment rendre compte d'un accès de piété qui au lieu de donner lieu à des cérémonies rituelles se traduit plutôt par une plus grande soumission du sujet individuel à la Norme religieuse? Ne sommes-nous pas ainsi en présence d'un phénomène qui est antinomique avec l'individualisme dominant ?

Mots-Clés: Halal

*Intervenant

†Auteur correspondant: benkheir@pouchet.cnrs.fr